

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2021

ETAIENT PRESENTS :

Yonel Cohen-Hadria – *Membre de droit*
Nicole Cossard – *Membre active*
Guillaume Godin – *Adjoint à Mme le Maire, délégué à l'enfance,*
Lydia Kerleau – *Membre active*
Patrice Lavaud – *Membre actif*
Jacqueline Leguillard - *Représentante titulaire des parents*
Guillaume Lescaut – *Membre de droit*
José Leserre – *Adjointe à Mme le Maire, délégué aux finances*
Florencio Martin – *Président, représentant titulaire des parents*
Nacima Mahfoufi – *Représentante titulaire des parents*
Bachir Nait Amer – *Représentent suppléant des parents*
Samia Riquelme – *Représentante titulaire des parents*

ADMINISTRATION :

Stéphanie Alberto – *Responsable pédagogique secteur loisirs*
Célia Bacchini – *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*
Souad Baouia – *Responsable pédagogique secteur vacances*
Camille Borgeais – *Responsable administrative*
Pierre Martin – *Adjoint à la responsable pédagogique secteur loisirs*

ETAIENT REPRESENTES :

Christophe Arab – *représentant titulaire des parents*
Nabil Baziz - *Représentant titulaire des parents*
Lelia Ben Cheick – *Représentante suppléante des parents*
Najate Bouddou – *Représentante titulaire des parents*
Nelson Mairesse – *Représentant titulaire des parents*
Laurence Vachet – *Membre actif*

ETAIENT INVITES :

Joseph Lopez - *Délégué du personnel*
Rédouane Bensaber – *Candidat au poste de membre actif*

ETAIENT EXCUSES :

Isabelle Afonso – *Représentante titulaire des parents*
Yasmina Baziz – *Adjointe à Mme le Maire, déléguée à la jeunesse et à la réussite éducative*
Aurélia Bresset – *Représentante titulaire des parents*
Sabrina Cherifi – *Représentante titulaire des parents*
Diaw N'Diaye Coulibaly – *Représentante suppléante des parents*
Ibtissem Kabbaj – *Représentante titulaire des parents*
Joinna Ayed Khadra - *Représentante titulaire des parents*
Vanessa Kenge Bikebi – *Représentante titulaire des parents*
Chrystel Le Moing – *Représentante titulaire des parents*
Naoual Lesfar – *Représentante suppléante des parents*
Khokha Slamani – *Représentante suppléante des parents*
Naouale Zakhnine – *Représentante suppléante des parents*

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Temps d'échanges avec les parents représentants,
- Élection du trésorier et du nouveau membre actif,
- Présentation du rapport financier 2020,
- Bilan des centres de loisirs et des centres de vacances été 2021,
- Point sur la rentrée,
- Divers

M. Florencio MARTIN ouvre la séance à 19h10.

Le quorum est atteint car 12 membres sont présents et 6 sont représentés.

M. Florencio Martin soumet le dernier compte-rendu à l'approbation du conseil. Il est approuvé à la majorité des présents et représentés.

M. Florencio Martin donne la parole aux parents représentants.

Les parents représentants n'ont pas de points à aborder sur ce temps d'échange.

M. Florencio Martin soumet aux administrateurs la candidature de M. Rédouane Bensaber au poste de membre actif (en remplacement de Mme Nathalie Nyobe).

M. Rédouane Bensaber présente son parcours au sein de l'association et en tant que professeur des écoles.

Sa candidature est validée à l'unanimité des présents et représentés.

Mme Célia Bacchini informe les administrateurs que l'association est toujours à la recherche d'un trésorier en remplacement de M. Jacques Viguier. Pour le moment, aucun candidat ne s'est présenté. M. Florencio Martin suppléera donc à ces fonctions.

M. Florencio Martin donne ensuite la parole à la directrice de l'association pour la présentation du rapport financier 2020.

Mme Célia Bacchini présente ce dernier sous forme de powerpoint.

En préambule, Mme Célia Bacchini indique que le rapport financier dans sa version détaillée, a été envoyé aux administrateurs par mail.

Elle ajoute que les données présentées ont été travaillées et validées par le Commissaire aux Comptes de l'association.

Elle explique ensuite aux administrateurs que la présentation de ce soir aura pour objectifs de présenter les écarts éventuels entre le Budget Prévisionnel voté et le réalisé 2020.

Elle informe le conseil que le résultat de l'exercice 2020 présente un excédent de 251 880 euros.

Au 31/12/2020, l'excédent antérieur cumulé s'élevait à 586 498 euros.

Mme Célia Bacchini informe le conseil que :

- Concernant la répartition par secteur : la majeure partie des produits provient du secteur centres de loisirs (67% de la totalité des produits),
- Concernant la répartition par compte : les subventions représentent 94% des produits de l'association. La subvention municipale représente 71% des produits de l'association.
- Elle signale que le 2^{ème} financeur de l'association reste la C.A.F avec les subventions pérennes concernant la Prestation Ordinaire de Service (PSO) mais aussi les subventions ponctuelles et en lien avec des projets (C.A.F Actions) ou un contexte (subvention allouée dans le cadre du contexte sanitaire actuel).
- Elle ajoute que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a versé à l'association une subvention exceptionnelle, également liée à la COVID19, dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes ».
- Elle signale au conseil que la subvention CNASEA correspond à une aide que l'Etat verse à l'association concernant les emplois aidés embauchés (10 en 2020). Cette aide (taux de prise

en charge) varie en fonction des années mais également du profil du candidat recruté (adresse du domicile, âge...).

- Elle informe le conseil que la partie « ventes » correspond aux recettes des familles en règlement des centres de loisirs et des centres de vacances.
- Elle conclue en indiquant que les subventions et les ventes constituent l'intégralité des produits de l'association.

Mme Célia Bacchini informe le conseil que :

- L'association avait prévu 3 175 639 euros de produits sur le Budget Prévisionnel 2020 pour un réalisé 2020 à hauteur de 3 166 633 euros.
- Les écarts entre le BP 2020 et le réalisé 2020 s'expliquent en grande partie par le contexte sanitaire ayant entraîné une réduction d'activité pour les secteurs loisirs et par conséquent une baisse de la fréquentation. Pour le secteur vacances et mini-séjours, une offre largement diminuée liée au contexte d'une part et d'autre part des subventions importantes qui ont permis de ne pas facturer les séjours aux familles.

Mme Célia Bacchini passe ensuite à la partie « charges » de sa présentation :

- Concernant la répartition par secteur : 75% des charges de l'association sont relatives au secteur loisirs, seul secteur fonctionnant à l'année, sans interruption.
- Concernant la répartition par compte : la masse salariale constitue le plus gros poste de dépense de l'association (70% des charges), particulièrement celle des centres de loisirs (84.71% des charges relatives à la masse salariale).

M. José Leserre demande si le poste « masse salariale » n'était pas moins important sur les années précédentes.

Mme Célia Bacchini répond que les charges « masse salariale » était plus importantes les années passées. La masse salariale réelle 2020 est diminuée parce que l'association a recruté beaucoup moins de vacataires suite au contexte sanitaire. Elle ajoute que si 2020 avait été une année ordinaire, la masse salariale aurait été plus importante car il y a eu plusieurs départs de personnel fonctionnaire mis à disposition de l'association depuis 2018. Ces départs ont entraîné des créations de postes associatifs. Ces dernières ont fait augmenter les charges relatives à la masse salariale des permanents des centres de loisirs.

M. Florencio Martin informe le conseil que le budget ne reflète pas l'activité réelle de l'association. En effet, il ne prend pas en compte la valorisation des personnels mis à disposition. Celle-ci est présentée en annexe du rapport du Commissaire aux Comptes.

Mme Célia Bacchini poursuit sa présentation des charges de l'exercice en indiquant que le compte « achats » constitue le 2^{ème} poste de dépense de l'association (achat de fongibles, petit matériel, petit électroménager, petit mobilier, sorties...).

Mme Célia Bacchini informe le conseil que :

- L'association avait prévu 3 323 003 euros de charges sur le Budget Prévisionnel 2020 pour un réalisé 2020 à hauteur de 2 914 753 euros.
- Cet écart s'explique par la réduction d'activité liée à l'épidémie de Covid 19.

- On constate une forte augmentation entre le BP et le réalisé 2020 concernant les « charges financières et exceptionnelles. Cette augmentation s'explique par deux points :
 - o un ajustement des provisions pour l'indemnisation des départs en retraites, mise à jour sollicitée par le Commissaire aux Comptes.
 - o Une transaction de 25 000 euros (suite à un litige) a été inscrite. Le Commissaire aux Comptes a demandé à ce que cette transaction soit inscrite au réalisé 2020 (décision rendue en 2020) même si la somme a été réglée en 2021.

M. Patrice Lavaud prend la parole et signale que la problématique du calcul des indemnités de départ en retraite s'était déjà posée par le passé et avait mis en péril l'association.

M. Florencio Martin ajoute que, par le passé, la Ville ne souhaitait pas que l'association provisionne les indemnités de départ à la retraite, ce qui avait posé cette difficulté.

M. José Leserre signale que, comme ses prédécesseurs, il est également opposé à la thésaurisation de provisions puisqu'il s'agit d'argent public.

M. Florencio Martin répond que l'association relève du secteur privé et doit donc provisionner les risques connus.

Mme Célia Bacchini ajoute que cela nous a été imposé par le Commissaire Aux Comptes.

Mme Célia Bacchini reprend sa présentation en indiquant qu'outre la masse salariale, les charges « services extérieurs » relatives notamment aux pensions, reflètent la baisse d'activité entre le moment de l'élaboration du BP et le réalisé 2020.

Elle conclue sa présentation en indiquant que, sur une année ordinaire, l'association aurait été déficitaire. L'excédent dégagé sur 2020 est lié à la réduction d'activité due au contexte sanitaire mais également aux subventions exceptionnelles allouées à l'association dans ce contexte spécial.

Elle ajoute que le budget voté était d'ailleurs déficitaire. L'association utilisait une partie importante de son excédent pour l'équilibrer.

Mme Célia Bacchini indique que la subvention municipale 2021 a été votée en avril pour un montant de 1 653 000 euros. Cet été, cette subvention a été diminuée de 297 000 euros. Cette diminution s'explique par une évolution relative à la C.A.F et au Contrat Enfant Jeunesse (C.E.J).

En effet, jusqu'alors, la Ville percevait, sur la base de nos données, une subvention relative au C.E.J, sans impact sur la subvention allouée à l'association. La ville devrait nous les reverser une fois qu'elle l'aura perçue.

Aujourd'hui, l'association ne dispose plus d'excédents cumulés pour équilibrer son budget. Par conséquent, au regard de la diminution de la subvention municipale et de l'atterrissage 2020, l'association prévoit un déficit budgétaire de 246 000 euros pour 2021.

Nous attendons des financements exceptionnels (« colos apprenantes » de la D.D.C.S, « plan mercredi » de la C.A.F dont nous ignorons le montant pour certains. Ces financements pourraient permettre de réduire ce déficit.

Mme Célia Bacchini ajoute que le secteur loisirs a obtenu des financements à hauteur de 151 000 euros pour 2021 pour la mise en place d'activités artistiques, sportives et de jardinage.

M. Florencio Martin prend la parole et signale que la trésorerie fluctuante, perturbée par des retards de versements de subventions ont contraint l'association à demander à la Ville une avance de trésorerie pour septembre et octobre 2021.

Mme Célia Bacchini ajoute, dans l'attente de cette avance, les salaires ont été payés mais les factures de l'été ont été mises en attente.

M. José Leserre demande quel est le montant mensuel des salaires pour Aubervacances-Loisirs.

Mme Célia Bacchini répond que cela varie d'un mois sur l'autre avec environ 85 000 euros pour le personnel permanent et environ 30 000 euros pour le personnel vacataire.

Elle ajoute que l'association n'a toujours pas perçu l'acompte de la C.A.F relatif à la Prestation Ordinaire de Service pour 2021. Par conséquent, une avance de trésorerie sera vraisemblablement également nécessaire pour novembre – décembre.

M. José Leserre répond que la Collectivité doit permettre à l'association de payer les salaires mais également les fournisseurs.

M. Yonel Cohen Hadria prend la parole et demande pourquoi il avait été annoncé, lors du dernier conseil, que le mandatement pour avance de trésorerie prenait 48h alors qu'il s'avère que dans la situation présente, cela a pris plusieurs mois.

M. José Leserre répond qu'à l'échelle de la Collectivité, les délais peuvent effectivement être quelque peu allongés. Il ajoute que la demande d'Aubervacances, une fois argumentée, a été prise en compte.

M. Guillaume Godin prend la parole et signale que les délais sont rallongés du fait de l'incompréhension qui règne entre les services financiers de la Ville et l'association. Il ajoute qu'il faut absolument trouver un langage et des outils compris par toutes et tous pour faciliter les échanges et les procédures.

M. José Leserre ajoute que la communication est cruciale entre ces 2 entités.

Mme Célia Bacchini signale que la problématique rencontrée ne relève pas de mauvaises relations avec les services financiers de la Ville mais du fait que le budget prévisionnel avait été présenté et expliqué à des personnes qui ne travaillent désormais plus à la Ville. Il faut apprendre à travailler avec la nouvelle directrice financière et la nouvelle Directrice Générale Adjointe.

Mme Samia Riquelme déclare que ces éléments reflètent un climat qui n'est pas serein pour travailler.

M. Florencio Martin ajoute que le plan prévisionnel de trésorerie intègre des subventions à venir, ce qui engendre des problématiques de compréhension avec les services financiers de la Ville.

M. José Leserre déclare que les provisions mentionnées plus haut représentent de l'argent thésaurisé et considéré comme tel par les services financiers.

M. Patrice Lavaud prend la parole et déclare que pour assurer son fonctionnement, l'association a besoin de réserve d'avance.

Mme Nacima Mahfoufi ajoute qu'il faut stopper ces incompréhensions.

M. José Leserre déclare qu'une réserve d'un mois d'avance serait préconisée.

M. Florencio Martin signale qu'il faut travailler à un plan de trésorerie adapté à l'association et n'intégrant pas en amont les éléments variables et/ou incertains.

Mme Célia Bacchini alerte les administrateurs : pour les budgets prévisionnels à venir, sans excédent désormais et avec une subvention municipale allouée sur le même cadre qu'en 2020 et 2021 (années spéciales), l'association sera en difficulté.

Des négociations sont à prévoir pour la construction du Budget Prévisionnel 2022 ainsi qu'un travail de fond avec les services financiers de la Ville pour expliquer les subtilités associatives.

M. Florencio Martin ajoute que si l'association entend qu'il est interdit, au sein d'une collectivité, de thésauriser, l'absence de fond propre pose problème à Aubervacances-Loisirs.

M. José Leserre signale que la thésaurisation engendre un risque juridique et pénal. La subvention doit être construite en cohérence avec les fonds propres de l'association.

Pour Aubervacances-Loisirs, il faudrait envisager de fonctionner avec 1 ou 2 mois d'avance en matière de charges.

M. Florencio Martin déclare que la convention entre la Ville et l'association s'achève en décembre 2021. Les modalités financières et de trésorerie devront être clairement indiquées dans la convention de 2022. Il ajoute que si les activités devaient reprendre comme avant la crise sanitaire, l'association serait en difficulté financière.

M. José Leserre répond que la volonté municipale est bien la reprise des activités à la normale même si cela veut dire que la Ville devra abonder en ce sens.

Mme Célia Bacchini signale qu'afin de garantir la sécurité financière de l'association, le Commissaire aux Comptes préconise, depuis plusieurs années, un trimestre de charge d'avance soit environ 600 000 euros.

M. José Leserre déclare qu'on peut également partir sur 2 trains de paies.

Mesdames Leguillard et Riquelme demande combien de temps cette situation d'incertitude va perdurer.

M. José Leserre répond que l'association ne sera jamais laissée sans argent. Une solution doit être trouvée entre l'association et les services financier afin d'éviter la thésaurisation tout en s'adaptant aux besoins d'Aubervacances.

Mme Nacima Mahfoufi demande quel sera le cadre pour le calcul de la subvention municipale 2022.

M. José Leserre répond que la Ville partira de l'activité 2019.

Mme Célia Bacchini ajoute qu'il sera important de prendre en compte le départ de plusieurs fonctionnaires mis à disposition de l'association dans l'octroi de la subvention, ces salariés ayant été remplacés par des salariés associatifs.

M. José Leserre répond que si le nombre de salariés associatifs et les coûts en lien augmentent, alors il faut que la subvention intègre cette augmentation.

Mme Célia Bacchini répond que cela n'a pas été le cas pour la subvention municipale 2021 alors même que différents éléments chiffrés et expliqués (augmentation du point, créations de postes pour l'ouverture de Frida Kahlo, baisse des recettes en lien avec la mise en place du Taux de Participation Individualisé...) avaient été fournis.

M. Florencio Martin propose ensuite à M. Guillaume Godin de présenter les résultats de l'audit réalisé sur une partie des associations de la ville.

M. Guillaume Godin prend la parole et informe les administrateurs qu'un important cabinet d'audit est venu étudier les 9 associations les plus importantes de la ville.

Concernant Aubervacances-Loisirs, le cabinet d'audit a relevé 5 risques forts :

- Absence de pilotage de la subvention versée par la ville
- Risque de détournement de fonds en lien avec l'absence de fléchage de la subvention,
- Accumulation d'excédents antérieurs cumulés de trésorerie,
- Absence de remboursement des salaires des personnels mis à disposition de la Ville à l'association,
- Le statut de l'association pourrait être requalifié en contrat de concession qui appelle une mise en concurrence. Sans cette dernière, la Municipalité s'expose à un délit de favoritisme.

M. Guillaume Godin signale qu'il faut désormais se réunir et étudier ces points dans le détail.

Il ajoute que, quoi qu'il en soit, une nouvelle convention sera signée au 1^{er} janvier 2022.

M. Rédouane Bensaber demande ce qui va se passer après le 1^{er} janvier 2022.

M. Guillaume Godin répond que 3 solutions ont été relevées par le cabinet d'audit :

- Une municipalisation,
- La transformation de l'association en Délégation de Service Public (D.S.P),
- La rédaction d'une nouvelle convention conforme.

Il ajoute que la Directrice Générale Adjointe va étudier tous les éléments en sa possession, ainsi que les différents freins et leviers propres aux 3 propositions.

L'association sera sollicitée et la décision sera prise en concertation.

Mesdames Samia Riquelme et Nacima Mahfoufi demandent si l'association sera sollicitée avant la prise de décision ou si la situation sera tranchée par Mme le Maire.

M. Rédouane Bensaber demande à M. Guillaume Godin quelle est sa position.

M. Guillaume Godin répond que sa volonté est qu'Aubervacances-Loisirs continue de travailler mais que pour cela, les techniciens doivent se réunir et étudier ensemble les propositions soulevées par le cabinet d'audit.

Il ajoute que, qu'elle que soit la formule retenue, les salariés actuels pourront continuer de travailler.

Mme Célia Bacchini répond que l'interrogation réside dans les moyens qui seront donnés aux salariés pour travailler. Une municipalisation modifierait certainement le cadre de travail et limiterait certainement certains financements.

M. Guillaume Godin répond qu'il faut noter tous ces points afin de les présenter aux techniciens.

M. Yonel Cohen Hadria déclare que ce rapport est quasi identique à celui de la Cour des Comptes de 2016. Depuis ce rapport et malgré les risques encourus, il ne s'est rien passé. Il ajoute que lui veut bien prendre le risque de laisser l'association sous sa forme actuelle.

M. Patrice Lavaud demande quand la décision sera prise, à quelle date précisément.

M. Guillaume Godin répond que la convention actuel se terminant le 31/12/21, il faudra qu'une nouvelle convention soit élaborée au 01/01/22. Concernant la prise de décision, M. Guillaume Godin signale que pour le moment, la date n'a pas été arrêtée.

M. Yonel Cohen Hadria prend la parole et déclare qu'il ne comprend pas pourquoi il faudrait remettre en question des organisations qui fonctionnent. L'association assure un travail de qualité en gardant l'éducation populaire au cœur de son fonctionnement.

M. Rédouane Bensaber déclare que la souplesse associative, notamment sur les séjours, est à défendre au profit d'un fonctionnement municipal que l'on sait plus contraignant et ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi un fonctionnement opérationnel devrait être brisé.

M. José Leserre déclare que, si le fonctionnement municipal est effectivement différent, des solutions peuvent être envisagées (cartes de paiement pour les séjours...).

M. Guillaume Godin répond que ce fonctionnement, tel qu'il existe aujourd'hui, doit être conforme au cadre légal.

Mme Célia Bacchini répond que l'association et ses salariés ne maîtrisent pas le fonctionnement municipal dans le détail. Néanmoins, l'association travaille en collaboration avec des services municipaux et sait, dans ce cadre, que les fonctionnements sont tout de même différents. Ce que les salariés craignent, c'est bien la modification de leurs conditions de travail.

Messieurs Patrice Lavaud et Rédouane Bensaber demandent jusqu'à quand l'association va être laissé dans l'incertitude.

Mme Mahfoufi demande si une étude a été faite quant au risque de délit de favoritisme évoqué plus haut (combien de ville ont déjà été dans cette situation, combien de ville ont été condamnée pour un tel délit ...).

M. José Leserre prend la parole et déclare que la Ville ne remet pas en question le travail de qualité effectué par les salariés d'Aubervacances-Loisirs. Il ajoute que quelle que soit la direction prise par la Ville, l'objectif est d'assurer le service public à destination des citoyens d'Aubervilliers. Pour ce faire, il est évident qu'une grande partie des salariés sera gardée.

M. Florencio Martin indique que du fait que la Ville est le seul client de l'Association, il ne peut juridiquement en être autrement. L'association va s'en assurer.

Mme Jacqueline Leguillard prend la parole et signale que cette attente est compliquée pour les salariés, les familles et les enfants. Elle ajoute qu'elle ne comprend pas pourquoi le fonctionnement remis en cause aujourd'hui était légal 20 ans auparavant. Enfin, elle demande ce qu'il va devenir de la Directrice de l'association si l'association est transformée.

M. Patrice Lavaud prend la parole et déclare que, pour lui, la décision a déjà été prise. Les difficultés financières évoquées plus haut quant au versement des avances de trésorerie est une prémisse du futur, le but étant de mettre l'association en difficulté. Il demande aux élus présents de tenir un discours cohérent afin que le conseil puisse ici débattre sur du fond.

M. José Leserre quitte la séance à 21h43.

M. Rédouane Bensaber demande pourquoi le centre de loisirs ouvert au Landy au sein de la nouvelle école est géré par les centres de loisirs maternels.

M. Guillaume Godin répond que cette école est un double niveau (maternel et élémentaire) et qu'il était plus simple de n'y mettre qu'une équipe.

M. Rédouane Bensaber répond que des écoles similaires existent déjà sur la ville et que des centres de loisirs maternels et élémentaires y ont été créés. Chaque centre est géré par son équipe (une équipe municipale pour les C.L.M et une équipe associative pour les élémentaires).

M. Guillaume Godin réaffirme que si la décision quant au devenir de l'association a déjà été prise, il n'est pas au courant. Il faut désormais travailler et étudier les freins et les leviers. Il ajoute que le risque, c'est Mme le Maire qui le prend. Par conséquent, elle tranchera.

Mme Stéphanie Alberto prend la parole et déclare que c'est la souplesse associative qui permet à Aubervacances-Loisirs de se renouveler constamment, de monter des projets innovant et fédérateur. C'est que les salariés ne veulent pas perdre.

Mme Célia Bacchini ajoute que la lourdeur administrative liée aux embauches d'animateurs met souvent les centres de loisirs maternels en difficulté. Elle signale que le non-respect des taux d'encadrement est un vrai risque à prendre en compte.

M. Joseph Lopez prend la parole et informe les administrateurs que les salariés sont inquiets. Il ajoute que si les équipes continuent de travailler, de faire de la prévention au quotidien auprès des enfants, il est difficile de mettre de l'énergie lorsqu'on ne sait pas où on va. Les salariés veulent savoir rapidement ce qui va se passer.

Mme Samia Riquelme déclare que ce climat perdure depuis des années. C'est une forme de maltraitance pour les salariés. Elle demande si les difficultés financières et le fait de devoir quémander des avances de trésorerie n'est pas une mise en bouche de la municipalisation.

M. Guillaume Godin répond que la décision n'est pas prise. Lorsque cela sera le cas, l'équipe municipale assumera.

M. Yonel Cohen Hadria répond que la municipalisation est une volonté de l'administration. Il ajoute que l'audit n'a rien apporté de neuf.

M. Patrice Lavaud déclare que si les activités proposées par Aubervacances sont de qualité et reconnues comme telles, si les centres de vacances et les maisons de l'enfance fonctionnent, si les comptes sont tenus correctement, il faut rédiger une nouvelle convention qui permette à l'association de perdurer. Il ajoute que si cela n'est pas la solution retenue, c'est bien par manque de confiance.

Mme Nicole Cossard prend la parole et demande comment on peut envisager de trancher sans entendre l'Humain, les équipes, les salariés.

M. Guillaume Godin répond que le Président et la Directrice de l'association seront entendus.

Mme Samia Riquelme répond que les équipes d'animation aussi doivent être entendues. Elle ajoute que les familles ont également voix au chapitre.

M. Guillaume Godin répond que pour le moment, une nouvelle convention est à élaborer pour le 1^{er} janvier 2022.

Mme Célia Bacchini informe les administrateurs que l'association organise une grande manifestation à l'occasion d'Halloween le 6 novembre à la maison de l'enfance Charlotte Delbo. Elle ajoute que l'Assemblée Générale aura lieu le samedi 11 décembre 2021.

M. Florencio Martin demande à ce que les dates des réunions préparatoires à l'Assemblée Générale soient communiquées par mail aux administrateurs.

Sans autres points évoqués, il clôt ensuite la séance à 22h.